

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 7 (1904)
Heft: 27

Artikel: M. le Dr. A. Soldati
Autor: E.K.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253940>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. le Dr A. SOLDATI

La démission très regrettable de M. Bachmann, que l'excédent de travail a conduit à une retraite prématuée, a rendu vacante la première fonction judiciaire de la Suisse. Dans sa dernière session l'Assemblée fédérale suisse, a repoussé immédiatement le fauteuil présidentiel et elle a ajourné à la session de juin la nomination au siège de juge devenu vacant.

Pour la présidence, le choix de l'assemblée s'est porté sur M. Soldati, qui était présenté par le centre et la droite. La gauche s'est ralliée à cette candidature, et M. Soldati a été élu par 151 voix, une majorité voisine de l'unanimité, car il n'y eut que 170 bulletins valables.

Ce beau chiffre aura rappelé au nouveau président son entrée au Tribunal fédéral, qui ne ressemblait guère à cette nomination incontestée. Nous le verrons plus loin.

Quoique jeune encore — il est né en 1857 — M. Agostino Soldati a déjà derrière lui une carrière assez diverse et mouvementée. Il est originaire de Neggio, dans le district de Lugano, et fit ses études juridiques en Italie; il les termina en juin 1878, à Turin, par l'obtention du grade de docteur en droit.

Revenu au pays, le jeune juriste est nommé, en 1880, directeur du Lycée et du Gymnase cantonal de Lugano, poste qu'il occupa deux ans.

En 1882, M. Soldati est nommé député au Grand Conseil, qu'il présida en 1885. Il y resta huit années. La révolution de septembre 1890 mit de nouveau en évidence le nom de M. Soldati qui était l'homme le plus en vue du parti conservateur modéré. Il fut nommé à la Constituante et devint le président de la commission chargée de l'élaboration du projet de révision de la Constitution. On

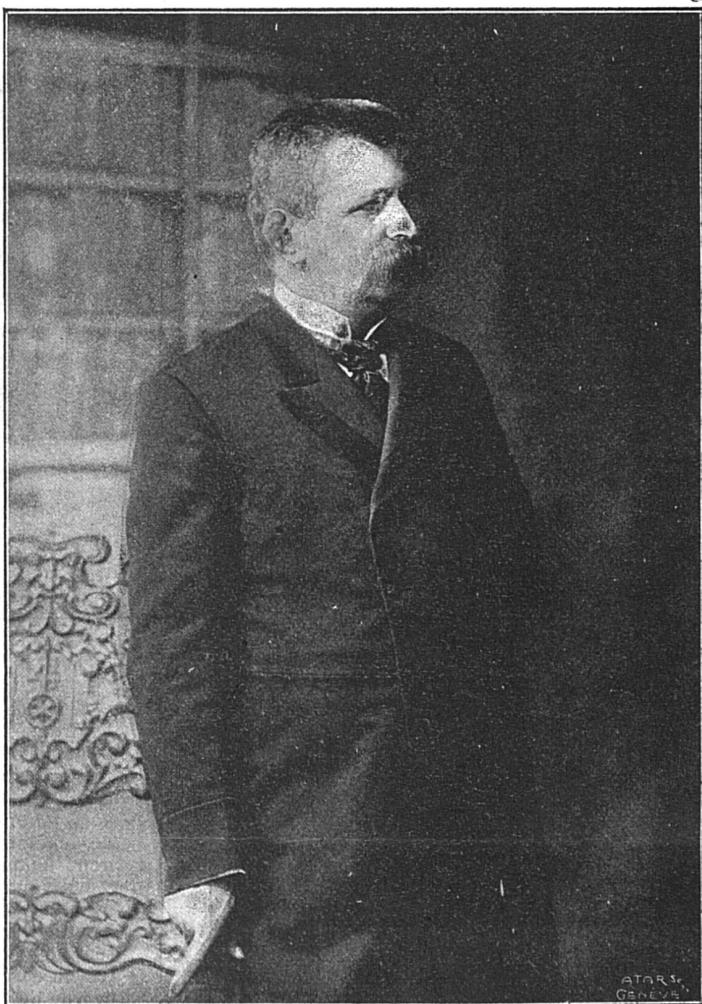
sait que cette Constitution amena la pacification du Tessin par l'introduction de la proportionnelle. Quelques mois après la révolution, en décembre 1890, M. Soldati fut appelé à faire partie du gouvernement tessinois qu'il eut même l'honneur de présider.

L'honorable homme d'Etat faisait depuis 1885 partie des Chambres fédérales suisse, comme député aux Etats où sa physionomie fine et distinguée, ses capacités juridiques, son talent de parole, étaient fort appréciés.

Au mois de juin 1892, lorsqu'il y eut à pourvoir une vacance au Tribunal fédéral suisse, il fut le candidat du centre, de la droite et des démocrates. L'élection eut lieu le 17 juin et fut une surprise générale. La gauche avait fait choix d'un autre candidat tessinois, M. Colombi, dont l'élection semblait devoir ne faire aucune difficulté.

Il fallut trois tours de scrutin pour arriver à un résultat. Aux deux premiers il eut 167 bulletins valables, majorité absolue 84. M. Colombi eut à chaque tour 82 voix et M. Soldati 77 puis 81. Il y avait eu 9 suffrages égrenés au premier, puis 4 au deuxième tour.

Le troisième tour donna deux bulletins de plus, 169, soit 85 comme majorité absolue. Ce fut juste le chiffre obtenu par M. Soldati; son concurrent restait en dessous d'une voix seulement. L'honorable juge fédéral transporta alors ses pénates sur les bords du Léman et il a pris dans la haute assemblée une place considérable. L'élection unanime qui vient de le porter à la présidence prouve que le choix fait en 1892 par une partie des Chambres était tout à fait celui qu'il fallait. Il a fait entrer au Tribunal fédéral un homme capable et dont le caractère est hautement apprécié. (Patrie Suisse). E.K.



M. LE DR SOLDATI, président du Tribunal fédéral suisse.

Phot. Nitsche, Lausanne.

Petite chronique domestique

Les soins du visage, des yeux et du nez.

La blancheur de la peau est chose désirée de chacune de nous. Mais cette blancheur ne suffit pas, il faut y ajouter la douceur, le poli qui donne à la beauté tout son éclat et qui ne peut être obtenu que par des soins très attentifs.

Ce n'est pas pécher contre la modestie que de rechercher un joli teint, une jolie peau, car c'est la fleur de la santé. Pour les anciens, la blancheur de la peau était le caractère distinctif de la beauté. Qui oserait dire que cette distinction est moins gâtée de nos jours?

Une foule de circonstances influent diversement sur la couleur de la peau; les rayons d'un soleil trop ardent ou l'ombre, un air trop vif ou trop renfermé, un climat sec ou humide, le sommeil trop prolongé ou des veilles excessives, la joie ou la tristesse, les bonnes digestions ou les pesanteurs d'estomac, le bon ou le mauvais fonctionnement du foie, etc.

Il nous est souvent possible d'écartier les causes dont les effets sont fâcheux. Ainsi nous pouvons nous garantir contre le hâle du soleil ou de la gelée (les moyens ne manquent pas), même

contre l'humidité, en évitant de sortir les jours de pluie et en restant au coin du feu. La promenade par les temps sereins, une activité modérée, la régularité dans le temps donné au sommeil, l'usage d'aliments conformes aux besoins de notre estomac, une récréation hygiénique après nos repas, entretiendront notre santé qui resplendira dans l'éclat de notre teint! Enfin, un petit brin de philosophie, mieux encore de vraie religion, nous rendra soumises aux volontés de la Providence et nous permettra d'échapper aux morsures d'un chagrin ron-geur, cet implacable ennemi de la beauté.

Une des causes locales qui rend la peau brune et sans éclat, en faisant ressortir les rides précoce, et qui donne au teint quelque chose de terne, c'est la persistance de petites écailles dues à une transpiration insensible du visage. Ces pellicules, produites par la végétation continue de l'épiderme, se soulevant à demi, sont jaunies par la sueur huileuse de la peau, dont elles bouchent les pores. Ce sont elles qui donnent une teinte jaunâtre et grise qui accentue les rides. On le voit bien quand on les a enlevées à l'aide d'un corps gras légèrement savonneux, alors la peau devient blanche et acquiert un éclat très doux et flatteur. Si le savon ne suffit pas, on a recours à un traitement plus énergique et un peu plus compliqué.